



SERVICE DE VÉRIFICATION D'INTRANTS

N° 93807-20260811-1422

Les Produits Alga-vie Inc. Incorporation

1370 Avenue Chénier J2S 6W4 Saint-Hyacinthe Quebec - Canada

RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION DOCUMENTAIRE

Selon les normes canadiennes sur la culture biologique*

Date d'émission: 11 août 2026

Date d'expiration: 3 juillet 2027

Ecocert Canada a revu la formulation du/ des produit(s) listé(s) en annexe afin de déterminer leur conformité aux normes biologiques canadiennes (CAN/CGSB-32.310, CAN/CGSB-32.311 et CAN/CGSB 32.312).

Ecocert Canada a vérifié que tous les ingrédients figurent dans les sections applicables des Listes des Substances Permises (CAN/CGSB-32.311) et sont conformes à toutes les restrictions concernant leur composition et méthode de production.

Ecocert Canada a également vérifié que les méthodes de production du/ des produit(s) ainsi que ses/ leurs ingrédients sont conformes à l'article 1.4, 1.5 et à l'article 6.4.4 de CAN/CGSB-32.310.

Lorsque des restrictions d'utilisation sont inscrites aux listes, celles-ci sont indiquées dans le tableau en annexe.

Nous vous rappelons qu' **il n'est pas permis** de faire référence à Ecocert Canada sur les étiquettes et supports promotionnels de ces produits.

Ce document est valide jusqu'à sa date d'expiration. Une nouvelle évaluation est requise annuellement.

Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d'utiliser les intrants.

**conformément à la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion, la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et la norme CAN/CGSB 32.312 - Aquaculture – principes généraux, normes de gestion et listes des substances permises.*

Les Produits Alga-vie Inc. Incorporation

1370 Avenue Chénier J2S 6W4 Saint-Hyacinthe Quebec -

ANNEXE

Date d'émission: 11 août 2026

Date d'expiration: 3 juillet 2027

Intrants revus selon les Normes canadiennes sur la culture biologique* :

Intrants revus pour la marque de commerce : Les Produits Alga-vie Inc.

INTRANT(S)	SECTION APPLICABLE	RESTRICTION
> Herbovin® - Formule Client	32.311_5.3 - Produits de soins de santé et auxiliaires de la production animale	
> Minéral bovins laitiers	32.311_5.2 - Aliments pour animaux, additifs et suppléments alimentaires	
> Probio-Mos Complexe B bio	32.311_5.2 - Aliments pour animaux, additifs et suppléments alimentaires	Peut être utilisé si des sources biologiques de levure ne sont pas disponibles sur le marché.
> Vitamine Biovit	32.311_5.2 - Aliments pour animaux, additifs et suppléments alimentaires	

**conformément à la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion, la norme CAN/CSGB 32.311 - Liste des substances permises et la norme CAN/CSGB 32.312 - Aquaculture – principes généraux, normes de gestion et listes des substances permises.*

Cette annexe n' est pas valide sans la lettre d' évaluation l' accompagnant émise pour **Les Produits Alga-vie Inc. Incorporation** , datant du **11 août 2026**.

Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d' utiliser les intrants.